



Action 73/02

Fin du conflit des Ecoles

Récemment, à l'END Rouen, le conflit portant sur trois revendications a opposé les contrôleurs stagiaires à l'administration :

- Affectation avant le 31 décembre 2002 et non le 07 janvier 2003, afin de pouvoir s'inscrire sur le tableau « bis »
- Obtention des trois taux lors du deuxième stage théorique
- Liste des postes offerts avant le 12 novembre 2002

Après avoir obtenu beaucoup d'informations auprès des représentants des syndicats locaux, la CPE a souhaité le deuxième jour de grève (le 05/11/02) avoir une réunion avec des responsables syndicaux nationaux afin de porter leurs revendications au niveau DG.

Seule la CFDT a participé à cette réunion avec la présence d'un représentant national où il avait été décidé de faire une motion à remettre au DG le jour du CTPC. La CPE et les stagiaires voulaient passer par les syndicats afin d'être entendus mais refusaient toute récupération syndicale. Principe que la CFDT a accepté.

La veille du CTPC, la DG faisait des propositions :

- ◆ Affectation comme prévu au 07 janvier mais possibilité de s'inscrire au tableau « BIS »
- ◆ Perception du régime indemnitaire afférent au grade de contrôleur dès le jour de l'affectation, soit une anticipation de deux mois
- ◆ Liste des postes offerts avant le 20 novembre 2002

Sur ces propositions, les stagiaires ont été d'accord et ont voté la reprise des cours.

FO a immédiatement sorti un tract concernant le conflit faisant fi de la volonté des stagiaires !

Mais cerise sur le gâteau, lors du CTPC, FO n'a pas dit un mot sur le conflit des écoles et seule la CFDT est intervenue pour demander à l'administration de régler le problème des indemnités de stages une fois pour toutes et non pas à la suite d'un conflit. Aucune réponse ne nous a été donnée.

Une fois de plus, la crédibilité de certains syndicats en a pris un coup sur leur capacité à tenir leurs promesses.

N'oublions pas que nous sommes avant tout, les représentants des personnels.